

**AVIS PUBLIC**

**DÉROGATION MINEURE**

**PRENEZ AVIS** que lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **8 juin 2026 à 19 h**, au Studio Desjardins de la maison de la culture Marie-Uguay située au 6052, boulevard Monk, 2<sup>e</sup> étage, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

**2385, rue Jolicoeur – Lot 1 243 335 du cadastre du Québec**

Cette dérogation mineure autoriserait :

- une marge arrière minimale de 3,2 m

et ce, malgré l'article 85 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) qui prescrit une marge arrière minimale de 4 m.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : [urbanisme-sud-ouest@montreal.ca](mailto:urbanisme-sud-ouest@montreal.ca)

Fait à Montréal, le 15 mai 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Daphné Claude